

Confédération Balkanique

Živojin Perić

The background of the lower half of the page is a teal color, overlaid with a complex, abstract pattern of purple geometric shapes. These shapes include various sizes of triangles, squares, circles, and lines, some of which are partially cut off by the edges of the page. The pattern is dense and layered, creating a sense of depth and movement.

Project Gutenberg

Confédération Balkanique

Živojin Perić



Project Gutenberg

The Project Gutenberg eBook of Confédération Balkanique

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Confédération Balkanique

Author: Živojin Perić

Release date: January 21, 2006 [eBook #17561]

Language: French

Other information and formats: www.gutenberg.org/ebooks/17561

Credits: Produced by Nenad Petrovic, Cédric and the Online
Distributed Proofreaders Europe at <http://dp.rastko.net>.
This file was produced from images generously made available
by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica)

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK
CONFÉDÉRATION BALKANIQUE ***

LA

CONFÉDÉRATION BALKANIQUE

PAR

JIVOIN PÉRITCH

**PROFESSEUR DE DROIT A L'UNIVERSITÉ DE
BELGRADE (SERBIE)**

Extrait du *Bulletin de la Société de Législation comparée*, de Janvier 1912.

PARIS
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
20, Rue Soufflot, 20

1912

LA CONFÉDÉRATION BALKANIQUE

Il est des États qui se maintiennent d'une façon toute négative. La Turquie nous fournit, à ce point de vue, un exemple caractéristique. Bien que l'Empire ottoman constitue, à tous les égards, une anomalie parmi les États européens, il n'en est pas moins toujours debout. Sans doute, ne se tient-il pas tout à fait droit, sans doute chancelle-t-il, mais il est néanmoins vrai qu'il subsiste. C'est un malade certainement, mais ce n'est pas un mort. Et c'est un malade dont la maladie dure depuis si longtemps qu'on commence à douter qu'elle cessera jamais, une maladie éternelle, c'est-à-dire, une vie éternelle, puisque la meilleure garantie d'exister, c'est la durée de la maladie, la mort ne venant qu'après la cessation de celle-ci. La maladie c'est l'ennemie de la mort. La maladie c'est la vie. Il paraît que la Turquie le comprend ainsi; aussi soigne-t-elle sa maladie, comme les autres États

soignent leur santé. Tandis que ceux-ci vivent de santé, la Turquie vie de maladie.

Mais pourquoi cet État malade? Est-ce que ce n'est pas un péril pour les États sains, les maladies des États pouvant se répandre et se gagner, de même que les maladies des hommes?

Et pourtant, c'est cette même Europe qui entretient le mal, qui le fait exister, c'est elle qui s'expose volontairement à être atteinte par lui et, en vérité, une partie en est déjà considérablement atteinte: nous faisons allusion aux États balkaniques chrétiens qui, touchant directement le malade ottoman, en ont subi déjà l'influence malsaine. Peut-être les autres États de l'Europe ne craignent-ils pas la Turquie, parce qu'ils en sont séparés par les États balkaniques chrétiens: le Destin a voulu que ces petits pays gardassent les grands États de la contagion turque, comme ils les ont gardés, autrefois, de l'invasion turque. Les petits États ont toujours fait le jeu des grands États.

Si la Turquie subsiste néanmoins, la faute en est aux grandes puissances, dont le désaccord, en ce qui concerne l'Empire ottoman, date de plusieurs siècles. Parmi tous les désaccords internationaux, celui-ci est, sans conteste, le plus ancien et le plus durable. Grâce à lui, l'État turc est aussi ancien et durable. Si la Turquie ne peut dire, quant à ses relations avec l'Europe: *divide ut imperes*, elle peut dire au moins: *divide ut vivas*.

En effet, il ne suffirait pas de faire disparaître la Turquie de l'Europe, il faudrait encore mettre autre chose à sa place. La politique internationale, comme la nature, ne souffre pas de vide. Cette règle fait aussi la force de l'Autriche-Hongrie, un État qui, par son hétérogénéité nationale, constitue pareillement une difficulté internationale. Mais cet État subsiste toujours parce que l'on ne sait pas par quelle combinaison politique le remplacer. L'Autriche-Hongrie n'est sans doute pas une combinaison heureuse, mais du moins elle en est une, et il vaut mieux une mauvaise solution qu'aucune.

Si les grandes puissances tombaient d'accord relativement à la Turquie, celle-ci cesserait d'être comptée parmi les États européens. La meilleure preuve nous en est fournie par l'histoire de la Pologne: aussitôt que la Russie, l'Autriche-Hongrie et la Prusse s'entendirent, la Pologne disparut par le partage entre les contractants. Mais pour ce qui est de la Turquie, les

puissances ne peuvent s'entendre ni pour se la partager entre elles, ni pour la donner toute entière à l'une d'elles. Aucune de ces puissances ne trouve son intérêt à ce qu'une autre, et non pas précisément elle, s'installe à la Corne d'Or, d'où on ne pourrait plus la déloger, et c'est toujours la Turquie que chacune d'elles préfère y voir, cette situation lui donnant des espoirs pour l'avenir.

Mais hâtons-nous de dire qu'en ce qui concerne la Turquie, il y a, outre les grandes puissances, un autre facteur très important qui manquait lors du partage de la Pologne: ce sont les États balkaniques chrétiens, la Serbie, le Monténégro, la Bulgarie et la Grèce. Ce sont là les héritiers légitimes de la Turquie d'Europe; ils le sont ethnographiquement et historiquement. Malheureusement, les grandes puissances, qui ont, disent-elles, elles aussi, des intérêts dans les Balkans, ne permettent pas aux États balkaniques de s'arranger pour faire, entre eux, le partage de leur voisin. Les grandes puissances élèvent donc, également, des droits de succession par rapport à la Turquie. Elles émettent, du reste, de pareilles prétentions partout où il y a quelque chose à prendre. Les grandes puissances sont des successeurs universels. Et leurs titres? Oh, elles se les fabriquent elles-mêmes, contrairement à la règle que personne ne peut se créer soi-même de titre à l'appui du droit réclamé. La force n'est pas gênée par des règles. La force dit: la règle c'est moi! La force c'est le titre. Qui dit force dit titre.

Les grandes puissances affirment, il est vrai, que les États balkaniques chrétiens ne sont pas eux-mêmes d'accord au point de vue de la question turque et que, pour empêcher la collision armée entre ces États et la guerre générale qui pourrait éventuellement en résulter, elles sont obligées d'intervenir. Voilà une affirmation qui n'est pas une vérité. En effet, ce n'est pas parce que les États balkaniques chrétiens sont divisés que les grandes puissances interviennent, mais tout au contraire, c'est parce que les grandes puissances interviennent, que ces États sont divisés. Pourquoi, pour ne citer qu'un exemple, la Bulgarie est-elle si intraitable vis-à-vis de la Serbie, en ce qui concerne la question macédonienne? Parce qu'elle est secondée, dans ces prétentions nationales, par la Russie, qui, de même qu'en 1878, ne verrait pas aujourd'hui non plus d'un oeil favorable l'agrandissement de la Serbie dans la direction du Sud. Les grandes puissances craignent un accord entre les pays balkaniques chrétiens, accord qui pourrait donner à la

question turque une solution dont elles ne seraient pas satisfaites. En divisant ces pays entre eux, les grandes puissances, toujours dans un but intéressé, ajournent, de la sorte, la fin de la question turque et prolongent la vie de la Turquie.

C'est en aspirant aux mêmes visées que certaines grandes puissances, parmi lesquelles la Grande-Bretagne occupe la première place, préconisent l'idée d'une confédération balkanique, confédération qui serait composée de la Turquie et des autres États balkaniques (chrétiens). Ces puissances disent à la Turquie et aux États balkaniques chrétiens: Vous êtes mal les uns avec les autres parce que vous constituez autant de différents États; organisez un seul État dans la forme d'une fédération, et alors la guerre ne vous menacerait plus, car, pour qu'il y ait guerre, il faut deux ou plusieurs États, un seul État ne pouvant se faire la guerre à lui-même. La confédération balkanique aurait, dans les limites des Balkans, le même résultat que la confédération européenne aurait dans les limites de l'Europe: elle supprimerait la guerre parce qu'elle assurerait l'amitié entre anciens adversaires ou, ce qui est la même chose, elle assurerait l'amitié entre anciens adversaires, parce qu'elle supprimerait la guerre¹.

Mais proposer la confédération balkanique, ce n'est nullement encore résoudre la question d'Orient. Cette question consistait, jusqu'à présent, en ceci: savoir de quelle manière devraient être distribuées les provinces actuellement gouvernées en Europe par les Turcs, une fois que ceux-ci auraient été rejetés en Asie. Le projet de confédération balkanique, en éliminant l'idée de l'évacuation de la Péninsule balkanique par les Turcs, supprime, comme nous le voyons, la question d'Orient. Au lieu de résoudre cette question, ce projet la tourne. Napoléon Ier a bien dit, il est vrai, que lorsqu'on ne peut vaincre une difficulté, on doit la tourner, règle qu'il avait souvent mise à exécution dans ses opérations militaires: quand, par exemple, il ne pouvait traverser avec son armée une grande montagne, il la tournait. La difficulté se trouvait tranchée par là, puisque Napoléon débouchait avec son armée là où il désirait. Mais, nonobstant certaines analogies entre la guerre et la politique, il n'en reste pas moins acquis qu'il y a aussi entre elles bien des différences. L'une d'elles est précisément celle qui a trait à la solution des questions: en politique, on ne résout pas, comme cela peut arriver à la guerre, une question en la tournant; en politique, une

question tournée n'est pas une question résolue, une question tournée reste toujours une question.

C'est que la confédération balkanique, telle que l'Angleterre la voudrait, est une impossibilité, et l'on sait que ce n'est pas qu'en chimie qu'il y a des impossibilités: on en rencontre aussi en politique. La confédération balkanique est une alchimie politique, et la Grande-Bretagne est un alchimiste qui, bien que de date récente et moderne, ne sera pas plus heureux que ses lointains ancêtres.

En effet, c'est n'avoir pas les notions les plus élémentaires sur la Turquie et les Turcs que d'oser émettre l'idée d'une confédération entre les États balkaniques chrétiens et la Porte, et si l'Angleterre s'est arrêtée à cette idée, cela montre à quel point elle a épuisé tous les autres moyens pour prévenir la dissolution et le partage de la Turquie, dissolution et partage qui s'accompliraient, en est-elle persuadée, au détriment de ses intérêts.

Car, si les peuples chrétiens des Balkans, les Serbes (au nombre desquels il faut également comprendre les Monténégrins), les Bulgares, les Grecs et les Koutzo-Valaques, se confédéraient avec la Turquie, ils devraient alors renoncer à leurs aspirations nationales, la Turquie étant un État qui est, en principe, habité par les coreligionnaires de ces mêmes peuples. Faisons remarquer tout de suite que ce ne serait pas encore un grief sérieux contre l'idée d'une confédération balkanique que l'obstacle qui en découlerait, pour les peuples susnommés, quant à la possibilité de la réalisation du soi-disant principe des nationalités. Car ce qu'on appelle «principe des nationalités» n'est point un principe, c'est encore moins un droit. C'est tout simplement et ce ne peut être autre chose qu'un *moyen* pour atteindre un certain but. Le but, c'est le progrès, la civilisation, et si les nations non encore unifiées se réclament du principe des nationalités, c'est parce qu'un peuple n'est à même d'atteindre le plus haut degré possible de culture et de civilisation qu'autant qu'il est unifié. Et puisque tel est le sens de ce principe des nationalités, il s'en suit qu'un peuple non unifié n'a le droit à son unification politique que s'il a prouvé ses aptitudes à la civilisation. Sans cela, le droit à l'unification n'existe pas. Et la meilleure preuve du bien-fondé de ce que nous avançons ici, nous la trouvons dans ce fait, qui n'est contesté par personne en Europe et en Amérique, que les nations civilisées (Anglais,

Allemands, Français, Italiens, etc.), au lieu de proclamer, pour les races inférieures et barbares, le principe des nationalités, au contraire, se les partagent, afin de relever, autant que possible, leur niveau matériel, moral et intellectuel. La colonisation de l'Afrique, par exemple, est une manifestation éclatante contre cette prétention qu'il y ait un principe ou un droit des nationalités. S'il y a ici un principe, c'est le *principe de la civilisation*, principe qui seul peut justifier l'union d'une race ou d'un peuple. Il résulte de cette observation encore ceci: qu'un État n'a point le droit de tendre à s'adjoindre les habitants d'un autre État qui seraient de la même nationalité que ses propres sujets, si ces habitants, bien que séparés du gros du peuple auquel ils appartiennent, sont placés, dans l'État dont ils sont les ressortissants, dans les meilleures conditions possibles pour progresser et prospérer et aussi pour conserver leur nationalité. Du reste, ce n'est que grâce au respect qu'on a pour sa nationalité qu'on peut dire qu'un habitant d'un pays est placé dans les meilleures conditions possibles pour progresser et prospérer. Ainsi, par exemple, l'Allemagne, la France et l'Italie ne seraient point admises à prétendre au droit de s'unir les Allemands, les Français et les Italiens qui composent la République suisse, parce que les Suisses jouissent, dans cette République, des libertés nécessaires au plein développement de leurs facultés intellectuelles et morales.

En conséquence, si la Turquie parvenait à doter les populations chrétiennes qui sont sous sa domination d'un régime de paix et de bien-être, les États balkaniques chrétiens ne sauraient se prévaloir, dans ce cas, du principe des nationalités, ce principe ne pouvant avoir ici sa raison d'être, puisque le but qui l'explique et le justifie serait, dans le cas supposé, atteint même sans son application.

Mais il n'en est rien. La situation des sujets chrétiens de la Turquie d'Europe, au lieu de devenir meilleure depuis l'avènement au pouvoir des Jeunes Turcs, a, au contraire, empiré. Comment, du reste, pourrait-il en être autrement, puisque la Jeune Turquie n'est pas parvenue à changer les conditions d'existence des nationalités chrétiennes, conditions auxquelles celles-ci avaient été soumises pendant toute la durée du gouvernement de la Vieille Turquie. La liberté et l'égalité politique, sans lesquelles on ne peut concevoir ni progrès individuel, ni prospérité collective, les populations

chrétiennes continuent à en manquer en Turquie, nonobstant l'introduction de la démocratie dans ce pays.

Car il ne faut pas confondre, quand il s'agit de systèmes de gouvernement, les États homogènes et hétérogènes, c'est-à-dire les États peuplés par une seule nationalité et les États qui sont composés de nationalités différentes.

Dans les premiers États, tous les habitants sont placés sous un même régime politique, régime conservateur ou démocratique, tandis que dans les derniers États, il n'en est pas ainsi: une nationalité,—et c'est celle qui est régnante, dominante,—bénéficie seule des privilèges et libertés politiques, les autres nationalités restant toujours soumises à un régime d'exception, toujours, c'est-à-dire sans égard aux améliorations qui peuvent être apportées à la situation sociale et politique de la nationalité détenant le pouvoir. Les luttes politiques, dans les États hétérogènes, sont limitées aux seuls représentants de la nationalité dominante, de telle sorte que, par exemple, la victoire de la démocratie ne signifie, dans ces États, autre chose qu'un changement, dans le sens démocratique, survenu dans la position politique des membres de ladite nationalité: ce ne seront qu'eux qui profiteront du nouveau régime basé sur les principes démocratiques. Mais, quant aux autres nationalités, celles qui sont gouvernées par la nationalité dominante, elles ne cesseront point, pour cela, d'être placées sous un régime réactionnaire et rétrograde.

Et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il en soit ainsi. Car, dans un État hétérogène, la nationalité dominante ne peut mettre sur le même pied qu'elle les autres nationalités, par cette simple raison qu'elle ne veut pas lâcher le pouvoir, ni perdre sa prédominance dans l'État, ce qui pourrait parfaitement arriver si les nationalités qu'elle gouverne avaient à leur disposition les mêmes moyens de combat et d'influence qu'elle. On s'en convainc très bien d'après ce qui se passe en Hongrie: malgré la division des Magyars en différents partis politiques, les uns libéraux et démocratiques, les autres conservateurs, qui se sont succédé et qui se succèdent au pouvoir, la situation des nationalités serbe, croate et roumaine, ne se modifie pas, elle est toujours précaire et difficile, presque intolérable: la nationalité magyare, numériquement faible, tire sa prépondérance et sa force des conditions spécialement favorables qu'elle s'est assurées dans l'État hongrois.

Il en est de même de la Turquie. La révolution pacifique de 1908 s'est bornée, quant à ses effets, aux seuls Turcs. Cette révolution a été tout simplement une affaire interne des Vieux et des Jeunes Turcs, une affaire de ménage. Au lieu d'être gouvernés par le système absolutiste d'Abdul-Hamid, les Turcs le sont maintenant par le système démocratique des Jeunes Turcs. Peut-être pouvons-nous dire que, même à ce point de vue restreint, c'est-à-dire au point de vue des rapports entre les Vieux et les Jeunes Turcs, il n'y a rien de changé: de même que, sous Abdul-Hamid, les Vieux Turcs tyrannisaient les Jeunes Turcs, de même, à présent, les Jeunes Turcs tyrannisent les Vieux Turcs. Il n'y a ici que cette différence: sous l'ancien régime, c'était un homme, Abdul-Hamid, qui exerçait l'absolutisme, maintenant c'est un club, celui d'«Union et Progrès».

Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, toujours est-il que, du moins, les nationalités chrétiennes n'ont tiré aucun profit de la démocratie jeune-turque. C'est que ces nationalités signifient, aux yeux des Jeunes Turcs, la même chose qu'elles signifiaient aux yeux des Vieux Turcs: un danger pour le maintien et l'intégrité de l'Empire Ottoman. Aussi les Jeunes Turcs ont-ils vite démenti, en ce qui concerne les populations chrétiennes, leur programme démocratique: la liberté et l'égalité politiques, ce sont la dot des Turcs seuls et non pas aussi des chrétiens, ceux-ci restant, comme sous Abdul-Hamid, plongés dans la misère et l'obscurité.

Les exemples, à l'appui de ce que nous avançons, sont nombreux et, même, trop nombreux, et il n'est pas nécessaire de fatiguer le lecteur par leur énumération. Les Jeunes Turcs se disent: si nous appliquons également nos principes démocratiques aux chrétiens, nous risquons de détruire notre Empire, les chrétiens pouvant employer la liberté que nous leur donnerions pour s'affranchir de nous et pour s'adjoindre aux différents États Balkaniques chrétiens; mais, d'un autre côté, si nous exceptons les chrétiens de nos institutions démocratiques pour les garder toujours en notre pouvoir, nous nous attirerons les mêmes reproches que s'était déjà attirés le régime despotique d'Abdul-Hamid. Il fallait donc choisir entre ces deux voies, et les Jeunes Turcs ont fait ici le même choix que les Vieux Turcs—ce qui démontre qu'en ce qui concerne les chrétiens, il n'y a pas de vieux et de jeunes Turcs, mais seulement des Turcs—c'est-à-dire qu'ils ont préféré la

Turquie aux principes, qu'ils ont préféré leur nationalité aux nationalités chrétiennes, qu'ils ont préféré le pouvoir à la civilisation.

Et puisqu'il en est ainsi, peut-on dès lors soutenir l'idée d'une confédération entre la Turquie et les États balkaniques chrétiens, confédération qui aurait pour résultat de laisser définitivement à leur sort malheureux les populations chrétiennes en Turquie? Est-ce que ce ne serait pas inhumain de la part des Serbes de la Serbie et du Monténégro, des Bulgares de la Bulgarie et des Grecs de la Grèce, que de se désintéresser de leurs frères en Turquie au point de s'allier avec la nation qui est la cause de leur infortune? Comme nous voyons, les sentiments des Serbes, des Bulgares et des Grecs se révoltent contre la pensée d'une confédération avec l'ennemi, non seulement séculaire mais encore actuel, constant, éternel, de leurs races. La raison n'est pas ici non plus en opposition avec les sentiments: elle commande hautement aux États balkaniques chrétiens d'arracher à la domination turque les populations chrétiennes en leur appliquant le principe des nationalités, cette application étant rendue ici nécessaire et inévitable par les besoins de la civilisation. Les Serbes, les Grecs et les Bulgares formant les États libres de Serbie, de Monténégro, de Grèce et de Bulgarie, ont certainement donné suffisamment de preuves de leurs capacités civilisatrices pour qu'ils aient le droit de s'unir, en vue de faire jouir des bienfaits de la culture moderne leurs coreligionnaires de Turquie, qui y sont exposés à toutes sortes de souffrances.

Mais alors même que les Jeunes Turcs se départiraient de leur conduite actuelle vis-à-vis des chrétiens, une confédération entre l'Empire ottoman et les États balkaniques chrétiens ne serait pas encore possible. En effet, pour que ces derniers États qui, bien qu'encore arriérés en comparaison des vieux États européens, n'en sont pas moins des pays civilisés, trouvent leur intérêt à se confédérer avec la Turquie, il faudrait que cet État fût, lui aussi, un pays de culture ou, du moins, qu'il donnât des garanties, par son organisation, ainsi que par le caractère du peuple par lequel il est dirigé, permettant de compter sur cette transformation, dans un avenir plus ou moins rapproché.

Or, c'est précisément cette condition, si indispensable à la réalisation de ladite combinaison politique, qui manque. Non seulement la Turquie ne

peut être rangée parmi les États civilisés, mais encore elle ne promet aucunement de le devenir un jour, malgré le changement tout de surface qui s'y est accompli, à la suite de la révolution jeune-turque.

C'est que les Turcs sont absolument réfractaires à la civilisation. Il suffit, pour s'en persuader, d'observer ce fait que, depuis leur arrivée en Europe, ils sont restés presque stationnaires dans leur vie sociale. Si on constate quelques progrès techniques en Turquie, c'est aux Chrétiens qu'on le doit. On a dit des Chinois que c'était un peuple momie, on peut en dire autant, avec plus de raison encore, des Turcs, avec plus de raison, parce que les Turcs étaient, depuis des siècles, à proximité de la culture européenne, ce qui n'avait pas été le cas des Chinois. À quel point les Turcs résistent à la poussée de la civilisation, on le voit aussi d'après ce qui est arrivé lors de la formation des États chrétiens libres des Balkans. Ne pouvant supporter le nouvel ordre de choses, ordre européen, qui s'établissait dans ces États, anciennes provinces ottomanes, les Turcs en ont émigré pour aller s'installer soit dans la Turquie d'Europe, soit dans la Turquie d'Asie, où ils retrouvèrent les conditions de vie sociale qui convenaient à leurs idées et à leur caractère. La même chose se passe, à l'heure qu'il est, en Bosnie-Herzégovine: les Turcs quittent en masse ces pays, où l'Autriche-Hongrie projette de priver enfin les Turcs, par le rachat des droits féodaux des spahis, de la situation privilégiée que, jusqu'à présent, ils y occupaient comparativement aux kmètes serbes. Partout où la civilisation européenne commence à pénétrer, les Turcs s'enfuient; ils ne la souffrent pas plus que les chauves-souris ne souffrent la lumière. Civiliser la Turquie, ce serait chasser les Turcs de l'Europe. Le jour où les Turcs auront passé le détroit des Dardanelles, ce jour-là, la Turquie d'Europe² sera acquise à la civilisation; le jour où la Turquie deviendrait pays de culture, ce jour-là les Turcs ne seraient plus en Europe. Et cette incompatibilité entre la civilisation chrétienne et l'islamisme, on la constate aussi dans les autres pays mahométans. Nous pouvons citer à cet effet la Perse. Le chaos qui règne dans cet État musulman ne date que de l'époque où il est venu en contact avec les idées européennes. On peut comparer les pays ottomans à ces objets qu'on exhume dans les fouilles de Pompéi et qui, dès qu'ils sont touchés par l'air, tombent en poussière. Pour ces pays, la civilisation européenne est pleine de venin: aussitôt qu'ils en sont touchés, ils en meurent. Ce n'est qu'en respectant le Coran et son système d'organisation de

l'État que les pays mahométans peuvent durer; en s'en écartant pour marcher dans les voies tracées par la civilisation européenne, ils se sont perdus ou se perdront. Tant que la Turquie observait scrupuleusement les injonctions de Mahomet, elle était forte; mais dès qu'elle voulut introduire chez elle les réformes pour s'élever au rang des États modernes, sa force commença à décroître rapidement.

C'est qu'il y a une différence profonde entre l'islamisme et le christianisme. On parle de l'égalité des hommes au point de vue des *droits*. Nous ne savons pas si ce principe est une vérité, mais il y a une égalité par rapport à laquelle il ne peut exister aucun doute, c'est l'égalité devant les *devoirs* ou, mieux, devant le *devoir*, et ce devoir consiste dans l'obligation de chacun de nous d'aider, par ses efforts personnels, au progrès de la société.

Ce devoir, c'est, autrement dit, le devoir du travail. Nous sommes égaux devant le travail: chacun est tenu de travailler dans la mesure de ses capacités et de ses forces. Tel est l'enseignement du christianisme, tel est aussi l'enseignement de la science, qui, de même que le Christ, prêche la solidarité sociale, prêche le devoir qu'ont tous les hommes de vivre et d'agir pour cette unité qui s'appelle société, dont ils ne sont que les parties.

Eh bien! cette égalité devant le travail, le Coran ne la connaît pas. S'il connaît quelque chose, c'est, tout au contraire, l'inégalité devant le devoir. Le Coran partage les hommes en deux catégories: les *fidèles* (fidèles au prophète), c'est-à-dire les Mahométans, qui n'ont pas de devoirs, bien qu'ils aient tous les droits, et les *infidèles* (infidèles envers le prophète), qui ont tous les devoirs, mais sans avoir aussi des droits. L'islamisme est donc une consécration du principe de l'inégalité: inégalité devant les devoirs de même que devant les droits.

Peut-on, dès lors, espérer de sauver un État, assis sur des bases si opposées à celles sur lesquelles sont constitués les États européens? Est-ce qu'un pareil pays, d'où la solidarité sociale est tout à fait bannie, est capable de répondre aux buts des États modernes, buts qui ne sont pas réalisables en dehors de l'application du principe solidariste? Quel esprit de solidarité existe-t-il entre un mahométan, qui n'a que le droit de jouir sans avoir le devoir de travailler, et un chrétien qui n'a que le devoir de travailler sans avoir le droit de jouir? En d'autres termes, quelle solidarité peut-il y avoir

entre le maître et son esclave? Et puis, peut-on parler de la solidarité sociale, solidarité qui suppose l'existence d'une unité, d'une société, dans un État où une moitié de la population peine pour l'autre moitié, où les uns, les giaours, nonobstant leur travail dur et continu, manquent très souvent des moyens d'existence les plus élémentaires, tandis que les autres, les Osmanlis, s'adonnent à un luxe effréné et à une débauche orientale? La Turquie n'est pas un État moderne, parce que ce n'est pas une société, et elle n'est pas une société parce qu'elle n'est pas une unité: c'est un tout divisé en deux parties, dont l'une, les fidèles, méprise l'autre, les infidèles, laquelle, à son tour, hait la première. Est-ce que les sentiments de mépris et de haine sont de nature à développer la solidarité parmi ceux entre lesquels ils existent?

La perturbation politique survenue en Turquie en 1908, sur laquelle beaucoup de gens avisés de l'Occident fondent tant d'espoir, sera absolument impuissante à modifier socialement et politiquement les Turcs. La religion de Mahomet représente, pour eux, un code complet: c'est un recueil de lois tant religieuses que civiles, c'est un code social. Il embrasse un fidèle sous tous les rapports, depuis sa naissance jusqu'à sa mort et même après la mort. Pas de manifestation de vie humaine qui ne soit réglée par le Coran. Et c'est depuis des siècles que les Turcs subissent l'action des préceptes de Mahomet; sous cette action, leur esprit s'est complètement formé ou, si l'on veut, déformé. À l'égal des gouttes d'eau qui, en tombant longtemps sur le rocher, finissent par le creuser, les idées finissent aussi par creuser le cerveau. Les idées de Mahomet ont fait dans le cerveau turc des fêlures qui le distinguent du cerveau chrétien, à tel point qu'un Turc et un chrétien sont maintenant des êtres différents même au point de vue physiologique, êtres qu'on ne peut absolument pas enfermer dans un même moule social et politique.

Ainsi, par exemple, les Jeunes Turcs ont beau proclamer l'égalité entre le Turc et le Chrétien—nous avons d'ailleurs vu que cette proclamation est restée à l'état de proclamation, cette égalité, les Jeunes Turcs ne la désirent pas sincèrement—un Mahométan ne se fera jamais à l'idée de considérer comme son égal celui qui, pendant des siècles, était son inférieur, plus que cela: son serf. Le giaour reste le giaour, digne seulement de promener les chevaux de son maître, le Turc, et la Constitution jeune-turque est trop

faible pour entamer la constitution physiologique du Mahométan. A constitution, constitution et demie.

La démocratie jeune-turque qui, comme toute démocratie, suppose l'activité de tous les membres de la société, activité dirigée vers le perfectionnement de celle-ci, ne produira, à cet égard non plus, aucun effet par rapport aux Turcs. Il y a, à Belgrade, près de l'ancienne forteresse romaine que baigne le confluent de la Save et du Danube, une éminence, tournée vers l'Orient, que les Turcs, au temps où ils étaient maîtres de Belgrade et de la Serbie, appelaient *Fitchir Bair*, ce qui veut dire: la rive de la réflexion. C'est toute la caractéristique du Turc: il réfléchit, mais il ne travaille pas. Sans doute, il est beau de réfléchir, mais la société n'en vit pas. Si la philosophie peut se contenter de la réflexion, la société demande autre chose encore: l'action, le travail. Le Turc est philosophe, parce qu'il lui est possible de l'être: pendant qu'il réfléchit, le *giaour* travaille pour lui. C'est comme dans l'ancienne Grèce: Aristote et Platon pouvaient bien se consacrer à la philosophie, puisque leurs esclaves labouraient les champs pour eux. Le Turc a toujours été tel et il restera tel. Il a été et il sera l'homme de la rive de la réflexion.

Par sa nature, le Turc est encore plus inutile pour la civilisation que la race noire, également rébarbative à la culture. En effet, si l'on ne peut faire d'un nègre un homme civilisé, du moins peut-on en faire un travailleur. Les nègres sont, comme on le sait, un élément dont les Européens tirent de grands profits dans leurs entreprises coloniales. Un nègre n'a pas honte d'être employé à des besognes toutes manuelles. Il en est autrement d'un Turc: il est paresseux, excepté en ce qui concerne la réflexion, ou il est infatigable: il peut passer des journées entières dans la contemplation et la réflexion, c'est-à-dire dans l'oisiveté; il est paresseux, disons-nous, parce qu'il est fataliste: à quoi bon se mouvoir et agir, puisque l'homme est impuissant à déranger, tant soit peu, l'ordre naturel des choses, puisque tout se passera comme la fatalité immuable l'aura ordonné? Ou bien, il est fataliste parce qu'il est paresseux: pour donner à sa paresse une explication philosophique, il la rattache au fatalisme. Et quant à son orgueil, c'est un obstacle à ce qu'il puisse être employé utilement, comme on emploie les nègres: il est dégradant pour un Mahométan de travailler, surtout s'il s'agit de travaux corporels.

Telle est la psychologie du Turc, et elle montre clairement que l'Empire ottoman est irrémédiablement voué à sa perte. Ce sera certainement le sort de ce pays dans lequel la race dominante est dépourvue, au plus haut degré, des qualités requises pour qu'elle puisse rendre le pays moderne. Aussi est-ce une utopie qu'une confédération entre un État qui se meurt et les jeunes États balkaniques chrétiens, qui sont en plein essor de développement matériel et moral. Une pareille confédération ne ferait qu'affaiblir ces derniers États, une force n'augmentant qu'autant qu'elle s'allie à une autre force. Et c'est encore accentuer cette utopie que de proposer que cette confédération soit placée sous l'hégémonie de la Turquie. L'hégémonie de la Turquie serait l'hégémonie de l'islamisme et de ses idées néfastes. L'hégémonie de la Turquie, serait le panislamisme, dont rêvent les Jeunes-Turcs, qui ont embrassé, avec une précipitation intéressée, l'idée d'une confédération balkanique sous l'hégémonie turque. On propose la confédération balkanique comme une barrière contre le *Drang nach Osten* allemand, en préparant en même temps, par là, un autre Drang, le *Drang nach Westen* turc. Mais, s'il y a à choisir entre ces deux Drangs, les peuples balkaniques chrétiens, peuples capables et avides de civilisation, n'hésiteraient certainement pas un moment à se prononcer pour le premier.

C'est une chose très curieuse que le rôle que l'Angleterre voudrait imposer aux États balkaniques chrétiens, et, en premier lieu, à la Serbie. Elle leur dit de barrer la route au *Drang* allemand. Mais qu'est-ce que c'est en somme que ce *Drang*? Ce n'est autre chose que la poussée civilisatrice de l'Europe, et elle est dite *Drang* allemand, parce que les Allemands étant voisins des Slaves du Sud, ce sont eux qui transmettent à ces derniers la culture européenne. Ainsi, en fin de compte, les Anglais voudraient que les Slaves du Sud fussent un obstacle à la propagation, vers l'Orient, de la civilisation européenne, ils voudraient que ce fussent eux contre qui cette civilisation devrait se briser. Et voilà une tâche qu'on ne saurait précisément appeler une tâche noble, digne d'un peuple moderne! Que les Slaves du Sud se soient toujours fait un titre de gloire d'avoir combattu l'islamisme, c'est très concevable: c'est l'Europe et sa culture qu'ils défendaient contre l'ignorance musulmane, mais qu'on prétende maintenant, en plein XXe siècle, leur faire jouer un rôle inverse, c'est à quoi ils ne pourraient jamais consentir, conscients qu'ils sont que leur destinée est non pas de servir la cause spéciale de la politique anglaise, mais de servir celle de la civilisation. Et

c'est aussi dans le but de contribuer à celle-ci que, par exemple, les Serbes se soulevèrent, il y a de cela plus d'un siècle, contre leurs oppresseurs turcs, et ce serait vraiment une chose bien étrange qu'à présent, ces mêmes Serbes pussent montrer la velléité de se replacer, en quelque sorte, par une confédération, avec la Turquie en tête, sous la même domination dont ils se sont affranchis au prix de tant de sacrifices. Aujourd'hui qu'ils sont incomparablement plus avancés qu'au temps de leurs luttes avec les Ottomans, les Serbes feraient si peu de cas de la civilisation qu'ils seraient prêts à préférer à celle-ci l'influence de l'islamisme rétrograde! Mais une pareille tentative serait un démenti des plus cruels qu'ils se donneraient à eux-mêmes, un pas en arrière qu'ils accompliraient.

Les puissances occidentales et, en premier lieu, l'Angleterre, au lieu de froisser les Slaves du Sud en leur suggérant des projets qui ne sauraient que les dégrader, devraient, au contraire, si vraiment elles sont amies des peuples balkaniques chrétiens et de leur progrès, les aider à délivrer les Balkans d'une race asiatique, race grâce à laquelle l'Europe orientale n'est pas encore arrivée au même niveau de civilisation que le reste de l'Europe, afin qu'une fois maîtres de toute la Péninsule balkanique, qui, maintenant, on peut le dire, ne fait que *géographiquement* partie de l'Europe, ils puissent y faire rentrer cette presque île aussi au point de vue de la culture.

Note 1: ([retour](#))

Le projet de confédération balkanique, projet dont l'idée est due, en principe, à la Grande-Bretagne, montre que la position de cette dernière puissance dans les Balkans ne s'est point améliorée depuis le Congrès de Berlin. En 1878, l'Angleterre défendait l'intégrité de l'Empire ottoman, parce qu'elle craignait l'omnipotence de la Russie; elle la craignait pour ses possessions asiatiques, et surtout pour celle des Indes. Aujourd'hui, l'Angleterre a les mêmes craintes, bien que ce ne soit plus la Russie qui les lui inspire. Toujours est-il que l'Angleterre ne cesse pas d'être menacée, par la Péninsule balkanique, dans ses colonies asiatiques, ce qui veut dire, répétons-le, que sa position dans l'Est européen n'est pas avancée depuis le Traité de Berlin. Il y a même plus: cette situation est empirée, puisque, en 1878, l'Angleterre avait l'Allemagne comme alliée contre la politique balkanique russe, tandis qu'aujourd'hui, on ne peut dire avec certitude qu'elle ait, à l'inverse, la Russie comme alliée contre la politique balkanique allemande: on le voit d'après l'effort même de la Grande-Bretagne pour créer une confédération balkanique contre le *Drang* allemand, ce dont elle n'aurait pas besoin si elle était sûre de la Russie; et certainement les États balkaniques ne peuvent être mis sur le même pied que l'Allemagne au point de vue des garanties qu'ils assurent à l'Angleterre pour la réalisation de sa politique balkanique: la

garantie que lui donnait, à cet égard, l'Allemagne, en 1878, était autrement efficace que celle que lui pourraient offrir à présent les États balkaniques.

Note 2: ([retour](#))

Le mot *Turquie* est pris ici dans son acception *géographique*.

70558.—Paris, Imprimerie LAHURE, 9, rue de Fleurus.

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK CONFÉDÉRATION
BALKANIQUE ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

THE FULL PROJECT GUTENBERG™ LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are

located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg™ License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project

Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to

you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg

Project Gutenberg is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the

efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg's goals and ensuring that the Project Gutenberg collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 41 Watchung Plaza #516, Montclair NJ 07042, USA, +1 (862) 621-9288. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment

including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate.

Section 5. General Information About Project Gutenberg electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a

copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility:
www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.